

COMPTE RENDU

Conseil municipal du 23 juillet 2021

❖ Séance du 23/07/2021

Les membres du conseil municipal de la commune de Merle-Leignec se sont réunis à 20h30 à la salle Jean Marey sur la convocation qui leur a été adressée par le maire le 19/07/2021, conformément à l'article L.2121.10 du Code Général des collectivités territoriales.

●○○○○○○○○○○

- ❖ Etai^{ent} présents : René AVRIL, Caroline CIVARD, Nicole BOYER, Pascal FOREST, Jérôme BONNARD, René NOAILLY, Bernard MAREY, Alain LACHAT, Christian BAUGROS
- ❖ Etait représenté : Roger JULIAN
- ❖ Etait absent : Stéphanie DORVIDAL

●○○○○○☒●○○○○

Monsieur le maire ouvre la séance et constate que le quorum est atteint.

Il est procédé à la nomination d'un secrétaire de séance. Caroline CIVARD est volontaire pour cette tâche.

Le compte rendu du Conseil Municipal du 11 juin 2021 est approuvé à l'unanimité

●○○○○○☒●○○○○

❖ Points à l'ordre du jour

➤ Délibération portant sur les subventions

Suite à la demande de subvention du Comité des Fêtes de Leignecq début juillet, le conseil municipal décide de reporter cette subvention en raison de l'annulation de la fête

➤ Délibération portant sur le prix de vente d'un terrain à Eclune Basse

Suite à la délibération du 11 juin 2021 concernant l'acquisition d'une parcelle d'environ 100 m² par Mme Dupré pour un montant de 100 €, il sera rajouté le prix du géomètre soit 1 100 €. Ce montant ne peut pas être payé directement par Mme Dupré et sera donc rajouté au prix d'achat du terrain. Le montant de la cession s'élèvera donc à 1 200 €.

Pour : 10

Contre : 0

Abstention : 0

➤ Délibération modificative du budget d'investissement

Suite à la réception de la facture de l'architecte pour la pré-étude de la salle des fêtes d'un montant de 2 340 €, une ligne de crédit au chapitre 20 doit être créée.

Chapitre	Compte	définition	Crédits
020		Dépenses imprévues	-2 500
20	2031	Frais d'études	+2 500

Pour : 10

Contre : 0

Abstention : 0

➤ Projet salle communale

Afin de demander les subventions avant la fin de l'année qui seront attribuées courant 2022, Monsieur le Maire propose de valider le scénario 2.1 dont le coût global est de 620 000 €. Il propose également de solliciter des subventions auprès des partenaires suivants :

- Etat : 20%
- Région : 35%
- Département : 25%

Pour : 10

Contre : 0

Abstention : 0

●○○○○○☐●○○○○○

❖ Questions diverses

Dans le cadre du suivi, Jérôme BONNARD est nommé **conseiller délégué chargé du projet de la salle des fêtes**.

Suite aux nouvelles mesures sanitaires, il a été décidé d'annuler la fête du camping au mois d'août

Plus personne ne souhaitant s'exprimer Monsieur le Maire clôt la séance du conseil à 22h30

